

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
10 avril 2003Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention du crime
et la justice pénale**
Douzième session
Vienne, 13-22 mai 2003
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*
**Préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies
pour la prévention du crime et la justice pénale**

**Préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la
prévention du crime et la justice pénale****Rapport du Secrétaire général****Additif**

1. La note verbale du Secrétaire général datée du 1^{er} octobre 2002 a donné lieu à une nouvelle réponse, celle de Madagascar.
2. Madagascar souscrit aux sujets retenus pour examen en séance plénière du Congrès, lesquels figurent dans la résolution 57/171 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002, selon l'ordre d'importance suivant: a) corruption: menaces et tendances au XXI^e siècle; b) mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée; c) criminalité économique et financière: défis pour le développement durable; d) application effective des normes: cinquante années d'action normative en matière de prévention du crime et de justice pénale.
3. Madagascar souscrit aussi, par ordre d'importance, à l'examen par des ateliers des questions suivantes, figurant dans la résolution 57/171 de l'Assemblée générale, à savoir: a) coopération transfrontière entre services répressifs; b) les droits de l'homme et la justice pénale; c) justice réparatrice: participation de la collectivité, déjudiciarisation et autres mesures de substitution; d) stratégies de prévention de la délinquance chez les jeunes à risque.

* E/CN.15/2003/10.

